

Intervention sur la rivière Mare



Dans le cadre de son Contrat Territorial de Gestion de Milieux Aquatiques, Loire Forez agglomération, va intervenir cette année 2024 **sur la commune de SAINT MARCELLIN-EN-FOREZ**. Les travaux, détaillés ci-dessous, vont être engagés, conformément au Code de l'Environnement. Ils figurent dans une Déclaration d'Intérêt Général, délivrée par la Préfecture de la Loire. Elle légitime de façon réglementaire l'intervention de Loire Forez, sans pour autant se substituer aux droits et devoirs des propriétaires riverains (article L215-14 du Code de l'Environnement)

La **rivière MARE** sera concernée par des travaux d'entretien de milieu aquatique sur le tronçon en vert sur la carte ci-dessus.

Les travaux seront réalisés par l'équipe rivières de Loire Forez agglomération.

Ils débuteront **à partir du mois de mars 2024**.

Les travaux consisteront principalement à l'abattage / débardage des arbres de berge pouvant engendrer des désordres hydrauliques (embâcles) ou non adaptés aux bords de cours d'eau, afin de dynamiser et diversifier les boisements de berge (classe d'âges et espèces différentes). Il pourra être entrepris également (en accord avec les propriétaires riverains), de petits aménagements rustiques, dans le lit de la rivière pour diversifier les écoulements et favoriser la création d'habitats pour la faune piscicole.

Si vous êtes propriétaires de parcelle(s) en bordure de ce cours d'eau, un courrier d'information vous a été envoyé au cours du mois de mars 2024.

Dans le cas contraire, où pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre le service rivières de Loire Forez agglomération chargé de la réalisation et du suivi de ces travaux au **04.26.54.70.90 (choix n°5)**.

17 boulevard de la préfecture  
CS 30211  
42605 MONTBRISON cedex  
Tél : 04.26.54.70.00  
Fax : 04.26.54.70.01  
agglomeration@loireforez.fr  
www.loireforez.fr